

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 5 août 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 5 août 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Godin, Émile (1840-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (178r, 179v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Godin, Émile (1840-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 5 août 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45702>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 août 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice [Denisart, Alfred](#)

Description

Résumé Godin transmet à Oudin-Leclère les pièces de deux affaires appelées au tribunal de Vervins. Sur le détournement de fonds commis par Lasserez. Godin résume l'affaire. Lasserez a détourné des fonds dans les bureaux de la manufacture ; avant d'être emprisonné à Vervins, il a cherché à enlever de la chambre meublée qu'il occupait au Familistère les meubles et effets achetés avec le produit de son vol ; Godin s'y est opposé. Il demande à Oudin-Leclère ce qu'il doit faire. La deuxième affaire est relative à une livraison de marchandises d'une maison de Colmar qui n'ont pas été commandées et qui n'ont pas été retirées de la gare de chemin de fer. La maison de Colmar a assigné Godin au tribunal de Vervins.

Notes Lettre signée par Émile Godin.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lasserez \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Colmar \(Haut-Rhin\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
